

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N°1 DE L'AQP-ACP À HYDRO-QUÉBEC RELATIVE À  
LA DEMANDE RELATIVE AU PLAN DIRECTEUR EN TRANSITION, INNOVATION ET  
EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DU QUÉBEC 2018-2023**

**1. Références :**

(i) Pièce B-0005, Annexe VI;

**Préambule :**

*Étant donné les mesures suivantes :*

<i>Mesure dont Hydro-Québec est le porteur</i>	<b>Réduction de la consommation énergétique (GJ)</b>	<b>Réduction des produits pétroliers (L)</b>	<b>Réduction des émissions de GES (tCO2e)</b>	<b>Prévisions budgétaires</b>
<b>Bâtiment commercial et institutionnel</b>				
78. Implanter un projet pilote de stockage d'énergie				
78.1 Mettre en place des projets de démonstration technologique en réseaux autonomes				DC
78.2 Utilisation d'énergie renouvelable pour le chauffage de l'eau et des espaces				DC
<b>Réseaux autonomes</b>				
79. Moderniser les centrales thermiques				
79.1 Convertir en tout ou en partie la production d'électricité vers des sources renouvelables ou à faible empreinte carbone	-	7 188 000	18 500	155 000 000 \$
82. Améliorer les programmes sur l'utilisation efficace de l'énergie				
82.1 Programme d'utilisation efficace de l'énergie (PUEÉ) en réseaux autonomes	499 297	11 750 000	39 575	DC

*et que les précisions ne sont pas fournies au Plan directeur de TEQ pour ces mesures.*

**Demandes :**

1.1 Quels sont les critères qui serviront à sélectionner les carburants et les technologies dont Hydro-Québec prévoit faire la démonstration dans le cadre de sa mesure 78.1?

- 1.2 Quels sont les carburants et les technologies qu'Hydro-Québec prévoit tester pour ses centrales de réseaux autonomes dans le cadre de sa mesure 78.1?
- 1.3 Quel sont les budgets annuels (2018-2023) qui ont déjà été comptabilisés pour la mesure 78.1 par carburant et par technologie?
- 1.4 Dans le cadre de la mesure 78.1, Hydro-Québec considère-t-elle démontrer la possibilité de remplacer le carburant diesel par du gaz propane en tant que **carburant de transition** de ses centrales et pour le chauffage de l'eau et de l'espace des habitations?
- 1.5 Hydro-Québec a-t-elle réalisé des études ou évaluations du gaz propane à titre de carburant de transition pour ses centrales thermiques, pour le chauffage de l'espace et pour le chauffage de l'eau? Si oui, svp les déposer. Si non, pourquoi pas?
- 1.6 Quels sont les critères qui serviront à sélectionner la (les) source(s) d'énergie et la (les) technologie(s) qu'Hydro-Québec implantera dans sa mesure 78.2? Décrivez les grandes lignes du fonctionnement de ce programme qui comprendra vraisemblablement des interventions dans les résidences et édifices CI des réseaux autonomes.
- 1.7 Quel est le budget annuel qui a déjà été comptabilisé pour la mesure 78.2 par source d'énergie renouvelable et par technologie?
- 1.8 Quels sont les critères qui serviront à sélectionner la (les) source(s) d'énergie et la (les) technologie(s) qu'Hydro-Québec implantera dans sa mesure 79.1?
- 1.9 Dans le cadre de la mesure 79.1, l'évaluation des sources d'énergie pour déterminer leur empreinte de carbone a-t-elle été ou sera-t-elle faite sur la base du cycle de de vie complet des sources potentielles?
- 1.10 Dans le cadre de la mesure 79.1, Hydro-Québec considère-t-elle la possibilité de remplacer le carburant diesel de ses centrales par du gaz propane renouvelable en tant que **carburant permanent** dans les réseaux autonomes du Nunavik, étant donné que ce dernier est vraisemblablement plus propre que le gaz naturel sur une base de cycle de vie de ces gaz et assurément moins onéreux à transporter que du gaz naturel liquéfié ou comprimé?
- 1.11 Pouvez-vous nous éclairer quant aux quantités qui, annuellement, seront...
  - 1.11.1.1 Économisés (en GJ) ,
  - 1.11.1.2 Épargnés (en litres de produits pétroliers)
  - 1.11.1.3 Réduites (en tCO2e de GES)

que produiront ces mesures chaque année pour les mesures 78.1 et 78.2?

- 1.12 Hydro-Québec peut-elle nous renseigner sur le fonctionnement de la mesure 82.1 et nous procurer ses sources d'inspiration dans la conception d'un tel programme, incluant les coûts et résultats obtenus ailleurs dans le monde où de telles initiatives auraient été réalisées?
- 1.13 Avec quel degré de confiance Hydro-Québec nous présente-t-elle ses objectifs pour les mesures 78.1, 78.2 79.1 et 82.1 dans un contexte où elle bénéficiera de 135M\$/an seulement pour l'ensemble de ses programmes pour réduire la consommation de 496GWh/an, une somme qu'elle n'a pas réussi à investir en EÉ depuis 2014 pour livrer sensiblement le même résultat (504GWh) alors qu'il était plus facile d'identifier et d'exploiter des gisements d'Efficacité énergétique?
- 1.14 Au meilleur de vos connaissances, y a-t-il dans le Plan directeur de TEQ certains programmes qui touchent le stockage d'énergie sous la responsabilité de TEQ ou du MERN dont les coûts seront inclus dans la base tarifaire de HQ dans le plan soumis par TEQ?